Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260224-07_2026-DE

ROSNOËN

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Délibération 07/2026

Date de publication : 27 février 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 24 février 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice: 13 Présents: 9 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR (arrivée à 19h31) – Mme LANCIEN – M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET – Mme OUMBICHE – M. RANNOU (arrivée à 19h20)

Absents avec procuration : M. MORIZUR (procuration donnée à M. KERNEIS)

Absents sans procuration : Mme PERROT-CAUDERLIER – Mme BIZEC – M. RIVOAL

Secrétaire de séance : Mme OUMBICHE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

07/2026 – Demande de subventions DETR et DSIL : projet de rénovation énergétique de la bibliothèque et de la ludothèque municipales

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation énergétique de la bibliothèque et de la ludothèque municipales dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le montant de l'aide demandée est de 50 811,97€
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Programmation DETR 2025 : 20 324,78 € (40%)
- Programmation DSIL 2025 : 20 324,78 € (40%)
- Autofinancement 10 162,42 € (20%)

La date prévisionnelle de démarrage de l'opération est courant avril 2026.

La date prévisionnelle de fin de l'opération est courant décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260224-07_2026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

D'approuver le plan de financement prévisionnel et autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, à l'unanimité

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

La secrétaire,
Mme OUMBICHE